



**Procès-verbal de la première assemblée ordinaire de l'année 2019 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 31 janvier 2019, à 19h, à l'École nationale d'administration publique, 555, boulevard Charest Est.**

### **PRÉSENCES**

Mmes	Véronique Chabot	Présidente (2019)
	Lise Côté Comeau	Trésorière (2020)
	Michèle Dumas-Paradis	Secrétaire (2020)
MM.	Gilles Poirier	Administrateur (2020)
	Florent Garnerot	Administrateur coopté (2019)
M.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)

Il y a quorum.

### **AUTRES PRÉSENCES**

M.	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques
Mme	Odile Rochon	Secrétaire de rédaction

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 8 personnes assistaient à l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

<b>19-01-01</b>	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	19 h 05
<b>19-01-02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 06
<b>19-01-03</b>	<b>Présentation des administrateurs et des conseillers</b>	19 h 07
<b>19-01-04</b>	<b>Adoption du procès-verbal de décembre 2018</b>	19 h 08
<b>19-01-05</b>	<b>Fonctionnement interne du conseil de quartier</b>	
	• Démission	
	• Secrétariat de rédaction	
	• Signataire des effets bancaires	
	• Durée des assemblées publiques	
	• Facebook	19 h 10
	• Lieu des rencontres préparatoires	
	• Lieu de l'AGA et des assemblées ordinaires	
	• Registraire des entreprises	
	• Collations aux assemblées	
	• Nouveaux administrateurs	
<b>19-01-06</b>	<b>Trésorerie</b>	
	• État des revenus et dépenses	19 h 25
	• Chèques à émettre	
<b>19-01-07</b>	<b>Période d'interaction avec le conseiller municipal</b>	
	• Transmission d'informations aux citoyens	19 h 30
	• Période de questions et commentaires du public	
	• Suivi de résolution : Axe piéton Mgr-Gauvreau	

- Suivi de résolution : Abattage d'arbres

**19-01-08      Mention des correspondances et représentations passées**

- Demande d'une journaliste
- Correspondance sur la cohabitation avec les bars
- Sondage sécurité alimentaire de l'EnGrEnAgE 19 h 55
- Information sur le déneigement 12-13 déc
- Correspondance sur organisation du Carnaval
- Correspondance Parc Scott

**19-01-09      Mention des événements à venir**

- BAPE (PÉEIE) réseau transport structurant 20 h 20
- Consultation sur la biométhanisation 6 février
- Présentations «Québec, ville résiliente» 11-12 février

**19-01-10      Comités de travail et interactions avec le public**

- Comité de vigilance du Port
- Les Valoristes à Québec 20 h 25
- Table de concertation pour le vélo et le transport actif
- Vision de l'habitation

**19-01-11      Enjeux ponctuels et interactions avec le public**

- Sondage du mois (arbres)
- Avis publics dans les journaux
- FAAAD 20 h 50
- Financement par mission vs par projet des organismes
- Autres enjeux apportés par les citoyens

<b>19-01-12</b>	<b>Varia</b>	<b>21 h 10</b>
<b>19-01-13</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>	<b>21 h 15</b>

### **19-01-1 Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée débute à 19h12.

### **19-01-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **RÉSOLUTION CA19-01-01**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR Mme Michèle Dumas-Paradis, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la première assemblée ordinaire de 2019 du Conseil de quartier de Saint-Roch.

Adopté.

### **19-01-3 Présentation des administrateurs et des conseillers**

Mme Véronique Chabot invite les administratrices et les administrateurs, ainsi que le conseiller municipal, à se présenter respectivement.

### **19-01-4 Adoption du procès-verbal de décembre 2018**

#### **RÉSOLUTION CA19-01-02**

SUR PROPOSITION DE Mme Lise Côté Comeau DUMENT APPUYÉE PAR Mme Michèle Dumas-Paradis, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la onzième assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch du 20 décembre 2018.

Adopté.

### **19-01-05 Fonctionnement interne du conseil de quartier**

- Démission

Mme Kamille Leclair a démissionné. Mme Véronique Chabot la remercie pour plus d'un an et demi de bénévolat.

Des postes sont disponibles au conseil de quartier. Dès maintenant, deux administrateurs peuvent être cooptés. En avril 2019, des élections auront lieu lors de l'assemblée annuelle.

- Secrétariat de rédaction

Le procès-verbal de novembre n'a pas été envoyé au conseil de quartier. La rédaction a donc été prise en main par Mme Michèle Dumas-Paradis.

### **RÉSOLUTION CA19-01-03**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Poirier, IL EST RÉSOLU de payer 85 dollars par mois pour la rédaction des procès-verbaux des assemblées publiques de 2019.

Adopté.

- Signataire des effets bancaires

### **RÉSOLUTION CA19-01-04**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Florent Garnerot, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Lise Côté Comeau, trésorière, comme signataire des effets bancaires.

Adopté.

- Durée des assemblées publiques

Les administrateurs ont la volonté de rendre les assemblées publiques plus concises. Mme Michèle Dumas-Paradis va surveiller le temps et signaler lorsque ça déborde.

- Facebook

M. Florent Garnerot est l'administrateur principal de la page Facebook, en remplacement de Mme Kamille Leclair. Mme Michèle Dumas-Paradis sera substitut au besoin.

- Lieu des rencontres préparatoires

Les administrateurs n'ont plus accès au Centre récréatif Saint-Roch pour leurs rencontres préparatoires. Ils suggèrent que 5 \$ soient alloués par administrateur pour louer une salle. M. Daniel Leclerc confirme que ceci peut être alloué à partir du budget de fonctionnement.

### **RÉSOLUTION CA19-01-05**

*ATTENDU QUE à la suite de la fermeture du Centre récréatif Saint-Roch en décembre 2018, les administrateurs n'ont plus d'endroit pour se réunir afin de préparer les assemblées publiques;*

*ATTENDU QUE les réunions préparatoires sont jugées nécessaires par les administrateurs afin de permettre de présenter aux citoyens de Saint-Roch des assemblées fluides et intéressantes;*

*ATTENDU QUE si la rencontre se tenait dans un café, les administrateurs devraient minimalement consommer quelque chose dans ce commerce du quartier;*

*ATTENDU QUE l'implication en tant qu'administrateur est bénévole et ne devrait pas*

*occasionner de dépenses personnelles;*

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Roch rembourse, au besoin, un montant par rencontre préparatoire équivalent à cinq dollars par administrateur présent. Ceci, pour toutes les rencontres préparatoires ayant lieu en 2019. En ce sens, un administrateur sera remboursé par chèque lors de l'assemblée publique suivante.

Adopté.

- Lieu de l'AGA et des assemblées ordinaires

La Ville couvre les frais de la location des locaux pour les assemblées du CQSR. La location du local de l'ÉNAP coûte approximativement 170 \$ par mois. Une entente a été convenue jusqu'en juin.

Les assemblées du CQSR pourraient avoir lieu à la Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec.

Pour le lieu de l'assemblée générale annuelle (AGA) en avril prochain, une décision doit être prise avant la mi-février.

- Registraire des entreprises

« Conseil de quartier Saint-Roch » est le nom au registraire des entreprises. Il y a cependant une anomalie dans l'adresse puisque c'est écrit « Conseil de quartier de Saint-Roch ».

#### **RÉSOLUTION CA19-01-06**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU de nommer Daniel Leclerc pour faire la déclaration de mise à jour courante ou annuelle au Registraire des entreprises du Québec.

Adopté.

- Collations aux assemblées

#### **RÉSOLUTION CA19-01-07**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Michèle Dumas-Paradis, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Roch continue de payer pour des collations un montant de 15 dollars ou moins par assemblée publique en 2019.

Adopté.

- Nouveaux administrateurs

Une invitation est lancée aux personnes présentes qui seraient intéressées à occuper des postes d'administrateurs cooptés. Personne ne se manifeste.

- Ajout : Daniel Leclerc demande que soit élu un président d'élection pour l'AGA.

### **RÉSOLUTION CA19-01-08**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR M. Florent Garnerot, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Roch nomme M. Daniel Leclerc président d'élection de l'assemblée générale annuelle du jeudi 25 avril 2019.

Adopté.

### **19-01-06 Trésorerie**

- État des revenus et dépenses

Mme Lise Côté Comeau explique que le CQSR dispose de 1500 \$ pour les assemblées (budget de fonctionnement) et 5500 \$ pour des projets (budget d'initiative).

M. Gilles Poirier précise que les projets peuvent venir des citoyens du quartier. Mme Véronique Chabot invite les gens présents à soumettre des projets tôt dans l'année.

- Chèques à émettre

### **RÉSOLUTION CA19-01-09**

SUR PROPOSITION DE Mme Lise Côté Comeau DUMENT APPUYÉE PAR M. Florent Garnerot, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch rembourse un montant de 11,20 \$ à Véronique Chabot pour l'achat de biscuits pour l'assemblée du 31 janvier 2019.

Adopté.

### **RÉSOLUTION CA19-01-10**

SUR PROPOSITION DE Mme Lise Côté Comeau DUMENT APPUYÉE PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch autorise le paiement d'un montant de 85 \$ à Mme Odile Rochon pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée et le compte-rendu du 20 décembre 2018.



Adopté.

## 19-01-07 Période d'interaction avec le conseiller municipal

- Transmission d'informations aux citoyens

M. Pierre-Luc Lachance sera absent le 28 février prochain.

Il est maintenant possible pour les entreprises de faire un affichage numérique lumineux sur leur bâtiment. Il ne s'agit pas de faire de la publicité mais d'afficher les réalisations des entreprises ou leurs fonctions. Il s'agit d'un suivi au point 5.4.4 du Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch.

Il y a eu une réaffectation de stationnements pour personnes à mobilité réduite. Il s'agissait de stationnements qui avaient fait l'objet d'une demande de la part de personnes à mobilité réduite qui souhaitaient avoir un tel stationnement à proximité de leur domicile. Ces stationnements n'étaient plus utilisés (suite à un décès ou à un déménagement).

La rue Fleurie entre les rues du Pont et de la Chapelle ne sera plus accessible pendant quelque temps en raison des travaux de construction du YMCA.

Au sujet de l'abattage des arbres, M. Pierre-Luc Lachance précise qu'il n'y a pas de rapport annuel sur la vision de l'arbre. Il présente quelques statistiques :

Il y a eu plantation de 30 arbres dans le Coteau Ste-Geneviève l'automne dernier en collaboration avec Verdir et Divertir. Ce Coteau a été nettoyé; Le programme « Demain la forêt » a été mis en place; 2000 arbres sont distribués chaque année (au parc Victoria); Un arbre abattu est toujours remplacé par deux arbres plantés (n'importe où dans la Ville de Québec, s'il s'agit d'arbres de propriété publique).

M. Pierre-Luc Lachance précise qu'il est ouvert à bonifier ces initiatives.

Mme Michèle Dumas-Paradis explique que cela ne répond pas à la résolution demandant la révision du règlement qui permet aux promoteurs d'enlever des arbres. Elle aimerait qu'il y ait une discussion à ce sujet avec les citoyens. Elle aimerait que soient notamment discutées les recommandations qui ont été soumises à M. Lachance par un citoyen.

Il est proposé qu'une discussion sur les arbres ait lieu lors de la rencontre de mars du CQSR. Un citoyen suggère que M. Lachance fasse une proposition à la prochaine réunion. Il est d'accord et suggère que les citoyens fassent des propositions dans un document Google Docs qui serait accessible par la page Facebook du CQSR.

- Suivi de résolution : Axe piéton Mgr-Gauvreau

M. Gilles Poirier soumet une question à M. Pierre-Luc Lachance et des photos sont affichées :

*M. Lachance, comme vous le savez la rue Monseigneur-Gauvreau (entre le boul. Charest et la rue Fleury), qui est un axe piétonnier majeur entre les quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste, est sans trottoir depuis plusieurs décennies.*

*En été, les piétons s'accommodent tant bien que mal de cette situation, mais l'hiver les opérations de déneigement forcent les piétons à circuler dans la rue, mettant ainsi en danger leur sécurité.*

*Dernièrement des citoyens ont remarqué qu'une section du "sentier" qu'ils utilisent l'été à défaut d'un trottoir, avait été déneigée. (Voir photos).*

*Pour les usagers, si une telle pratique était maintenue, cela représenterait une alternative acceptable pour assurer leur sécurité.*

*Pourriez-vous nous expliquer, pourquoi cette pratique qui permettrait de sécuriser quotidiennement les travailleurs et résidents des quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste, n'est pas envisageable pour la Ville de Québec ?*

*Merci pour l'attention que vous portez à cet enjeu.*

M. Pierre-Luc Lachance répond qu'il y a eu une erreur de déneigement. Le conducteur de la chenillette croyait qu'il y avait un trottoir sous la neige. Il est prévu qu'il y ait un trottoir en 2020 pour relier l'escalier Lépine et la rue St-Joseph. Il y a aussi l'objectif d'installer un lien mécanique.

M. Poirier demande où se situe le blocage. S'agit-il d'un blocage politique ou technique? Est-ce qu'au niveau politique il y a un intérêt à déneiger le sentier?

M. Pierre-Luc Lachance répond que la politique de déneigement prévoit quels sentiers sont déneigés. Les contrats sont faits en fonction de cette politique. Le sentier Mgr-Gauvreau n'est donc pas dans les contrats.

- Période de questions et commentaires du public

Commentaire d'un citoyen sur le déneigement : C'est honteux. La situation pour les piétons est scandaleuse. Les citoyens veulent marcher. Mais la priorité est à l'automobile. Il faut que le Politique s'en mêle.

M. Gilles Poirier a créé Piétons et piétonnes Québec pour favoriser la mobilisation. Mme Véronique Chabot explique que la Table de concertation pour les réseaux cyclables se préoccupe également des piétons.

M. Pierre-Luc Lachance fait valoir que, lors du dernier conseil de Ville, le responsable du déneigement a annoncé publiquement que cette politique est en révision et devrait notamment tendre vers la priorisation des déplacements actifs.

Un citoyen félicite la Ville de Québec pour le projet de site commémoratif de la tuerie de la Grande Mosquée. Il invite la Ville à soutenir des initiatives dans le cadre des journées contre le racisme.

M. Pierre-Luc Lachance explique que la Ville a fait un appel à projets pour créer des événements pour favoriser le bien-vivre ensemble.

## 19-01-08 Mention des correspondances et représentations passées

- Demande d'une journaliste

Une journaliste veut connaître la pire rue du quartier. Le CQSR a identifié le secteur de la Pointe-aux-lièvres et l'axe Mgr Gauvreau.

- Correspondance sur la cohabitation avec les bars

Une demande a été transmise au CQSR par un citoyen de Gatineau à ce sujet. La Société de développement commercial (SDC) St-Roch a peut-être de l'information à lui transmettre à ce sujet.

M. Pierre-Luc Lachance explique que, dans le dossier de La Cuisine, l'établissement a embauché un portier l'été dernier ce qui a contribué à améliorer la situation.

Il est suggéré par un citoyen que le Café Maelstrom fasse de même.

- Sondage sécurité alimentaire de l'EnGrEnAgE

Une intervenante de l'Engrenage explique qu'une initiative de concertation est en cours et regroupe plusieurs partenaires et citoyens pour connaître les besoins des habitants de la basse ville en matière d'alimentation. Des consultations ont lieu en ce moment. Le lien est sur la page Facebook du CQSR.

Un citoyen demande : qu'est-ce qui est entendu par sécurité alimentaire? Est-ce que la distribution alimentaire dans le quartier est adéquate? Elle répond que ce n'est pas un désert alimentaire mais qu'il y a des enjeux certains.

M. Louis Campagna se présente, il est administrateur de l'épicerie Le Haricot magique. Ils envisagent de donner des cours de cuisine pour favoriser l'autonomie alimentaire des citoyens.

M. Pierre-Luc Lachance fera le lien entre l'Engrenage et l'INAF (Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels - projet EQUITO).

Une activité organisée par l'Engrenage aura lieu le 14 février de 12h à 13h30 (autour du frigo communautaire du parvis de l'église St-Roch).

- Correspondance sur organisation du Carnaval

La directrice de la SDC explique que le Carnaval va se tenir dans plusieurs quartiers cette année, notamment dans St-Roch en collaboration avec la SDC.

- Correspondance Parc Scott

Un règlement d'arrondissement a été adopté à l'unanimité l'automne dernier pour interdire les chiens au Parc Scott, un parc destiné aux jeunes enfants. Ceci démontre qu'il est possible d'adopter/modifier un règlement.

- Information sur le déneigement

Une séance d'information sur le déneigement a eu lieu les 12-13 décembre derniers. Mme Michèle Dumas-Paradis y a assisté. Les faits saillants :

Il y a 3 niveaux de services pour la chaussée et le délai pour déneiger varie en conséquence:

- Niveau 0 : principales côtes et parcours structurants du RTC
- Niveau 1 : grandes artères, zone scolaire, pente > 8 %
  - moins de 10 cm – 24 heures
  - 10 à 15 cm – 2 jours
  - 22 à 30 cm – 3 jours
- Niveau 2 : 10 % - pente entre 5 et 8 %
  - Moins de 10 cm – 5 jours
  - 10 à 15 cm – 5 jours
  - 15 à 22 cm – 5 jours
  - 22 cm à 30 cm – 6 jours
- Niveau 3 : quartiers résidentiels
  - Moins de 10 cm – 5 jours
  - 15 à 22 cm – 5 jours
  - 22 à 30 cm – 6 jours

Il y a également 3 niveaux de services pour les trottoirs.

Les liens piétonniers sont déneigés s'ils présentent de l'achalandage et constituent un raccourci substantiel.

Concernant les abribus, le déneigement est la responsabilité partagée du RTC et de la Ville.

Un citoyen demande à M. Pierre-Luc Lachance si deux fois plus de vignettes de stationnement seront vendues lorsque le stationnement en alternance sera instauré. Il s'inquiète de la situation dans certains quartiers où il y a déjà plus de vignettes vendues que de places de stationnement disponibles.

Mme Véronique Chabot demande si des consultations sont prévues pour la mise à jour de la politique de déneigement. M. Pierre-Luc Lachance la réfère à Jérémie Arnould, responsable du déneigement. Il fait valoir que, lors de cette mise à jour, il faudrait considérer le fait qu'au centre-ville 5 cm de neige n'ont pas la même incidence que dans les quartiers de banlieue.

Une discussion suit sur l'heure à laquelle il faut retirer les voitures les soirs de déneigement : 23h ou 22h, selon qu'il s'agisse d'une rue commerciale ou non.

## 19-01-09 Mention des événements à venir

- Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) du BAPE (PÉEIE) sur le réseau de transport structurant.

Mme Véronique Chabot demande si les documents sur le réseau structurant ont été déposés au BAPE. M. Pierre-Luc Lachance répond que les documents n'ont pas été déposés et la réfère à [Reseaustructurant.info](http://Reseaustructurant.info)

- Consultation sur la biométhanisation le 6 février

Tout le monde est invité à participer à cette consultation publique au Centre Mgr-Marcoux au sujet des modifications aux règlements d'urbanisme nécessaires pour la construction du centre de biométhanisation.

- Présentations «Québec, ville résiliente» les 11-12 février

Au CQ Vieux-Québec, le 11 février

Au CQ Maizerets, le 12 février

## 19-01-10 Comités de travail et interactions avec le public

- Comité de vigilance du Port

Ce point est remis à la prochaine assemblée ordinaire.

- Les Valoristes à Québec

Une version mobile du point de dépôt sera instaurée dans le quartier Saint-Roch à l'été 2019 et se tiendra une fois par semaine. Le Conseil de quartier de St-Jean-Baptiste mène également des démarches pour trouver des endroits pour installer un point de dépôt.

Mme Véronique Chabot va se rendre en Nouvelle-Écosse pour voir comment fonctionnent les points de dépôt.

Le mouvement « SAQ Consigne » a vu le jour. Les citoyens sont invités à y participer.

Une courte vidéo sur la consigne est présentée.

- Table de concertation pour le réseau cyclable

### **RÉSOLUTION CA19-01-11**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Florent Garnerot, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de

Saint-Roch nomme M. Gilles Poirier comme représentant du CQSR à la Table de concertation pour le vélo et les transports actifs.

Adopté.

- Vision de l'habitation

Le 28 février aura lieu une mise en commun des 27 conseils de quartiers au niveau de la Ville. M. Daniel Leclerc suggère que l'activité ait lieu simultanément au CQSR le 28 février pour qu'il envoie ensuite les résultats à sa collègue.

M. Louis Campagna suggère qu'une assemblée spéciale soit convoquée car il s'agit d'un enjeu important et structurant pour le quartier.

Il propose de contacter Sandra Turgeon de la Fédération des coopératives d'habitation de Québec.

Mme Michèle Dumas-Paradis précise qu'un forum aura lieu en juin.

### **RÉSOLUTION CA19-01-12**

ATTENDU QUE la Ville a demandé qu'un représentant pour chaque conseil de quartier soit nommé pour la consultation de la ville sur la «Vision de l'habitation»,  
ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Saint-Roch avait mandaté Mme Kamille Leclair comme représentante du conseil de quartier pour le comité de la Vision de l'habitation et que celle-ci a démissionné de son rôle d'administratrice au CQSR,

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Poirier, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch nomme Michèle Dumas Paradis comme représentante pour le comité de la Vision de l'habitation.

Adopté.

### **19-01-11 Enjeux ponctuels et interactions avec le public**

- Sondage du mois (arbres)

Sujet reporté au mois de mars.

- Avis publics dans les journaux

Ce point est remis à la prochaine assemblée ordinaire.

- Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD)

S'il y a déménagement, il s'agit d'un enjeu important pour le quartier. M. Daniel Leclerc a

relancé les étudiants pour avoir plus de renseignements mais n'a pas eu de réponse.

- Financement par mission vs par projet des organismes

Ce point est remis à la prochaine assemblée ordinaire.

- Autres enjeux apportés par les citoyens

Aucun.

### **19-01-12 Varia**

- Mention de deux demandes de dérogation qui ont été présentées à l'arrondissement :

Une demande de dérogation a été effectuée pour l'affichage pour le futur YMCA et une autre pour la hauteur des condos sur la rue St-Vallier est.

- Dans Limoilou, un café réparation va ouvrir.

### **19-01-13 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant écoulé, l'assemblée est levée à 21h35.

[PV Adopté et signé le 28 février 2019]